

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2009 À 18 h 00

L'an deux mil neuf, le mardi vingt-sept octobre, à 18 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 23 octobre 2009, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Julien TISSANDIER, Maire.

PRÉSENTS : J. TISSANDIER, J. ARNAUD, P. DESTRIEUX, S. ARCHAMBAUD, JM BOYER, A. CLÉMOT, É. GUÉLIN, C. MARC, S. MAZUREAU, MG de SAMIE et JP VELEZ.

Madame Aline CLEMOT a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 8 septembre 2009 a été approuvé à l'unanimité.

AVANCEMENT DE CHANTIERS (Chemin Chaussée - Assainissement - Restructuration sur l'estacade de l'aire de loisirs)

Grand Chemin Chaussée : Travaux exécutés pour la somme de 151 950€ HT.
Réception provisoire : le 3 novembre 2009 à 14h30.

Assainissement : inspection prévue le 29 octobre 2009.

Décapage de la rue de la prairie avant la pose de l'enrobé. Il est prévu de terminer le poste de refoulement pour la semaine du 3 novembre 09.

L'enfouissement des réseaux et les travaux à Charpentières et rue du Grand Loubet doivent commencer en janvier pour se terminer juin 2010.

Estacade : Travaux acceptés pour la restructuration de l'estacade à l'aire de loisirs avec 3 réserves (enlèvement d'un tas de terre, semis du gazon et repositionnement d'une table). Coût des travaux 53 000 € HT à la charge de la Communauté de communes.

GESTION DU GRAND CHEMIN CHAUSSÉE (VC 6) APRÈS TRAVAUX

Commission de voirie du 20/10/09 : M. Marolleau est présent afin d'établir un devis pour la signalétique du Grand chemin Chaussée. La vitesse y sera limitée à 70 km/h et l'accès sera interdit aux camions de plus de 3,5 T (sauf riverains). Le plan de signalisation proposé sera à valider avec la gendarmerie.

Sont aussi à l'étude la mise en place de balises et de jalonneurs de courbe (Prévenir les propriétaires riverains). Il serait judicieux de faire poser un miroir à l'intersection des rues de la Grande Métairie et de la Ste vierge (aucune visibilité). A ajouter sur le devis la réfection des peintures des dos d'âne.

OPÉRATION DE SÉCURITÉ

Dans le cadre de la restructuration de la VC 6 de notre village, le Grand Chemin Chaussée, nous devons effectuer une opération de sécurité.

L'estimation de la DDE/SAT pour ces travaux s'élève à 6 022 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le concours financier du Conseil Général -La DID- au titre des amendes de police et charge Monsieur Le Maire de signer tout document relatif à ce projet.

MISE EN OEUVRE DU PLAN NAUTIQUE DÉPARTEMENTAL

Suivant rapport n° 347 du 14.12.2007 du Conseil Général de la Charente-Maritime, il a été décidé de mettre en œuvre des équipements hydrauliques et signalétiques afin d'accueillir dans de bonnes conditions le tourisme fluvial et d'assurer le développement du tourisme rural.

Notre commune a consulté un bureau d'études. Le montant estimatif s'élève à 3 650,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le concours financier du Conseil Général au titre de la restructuration des plans nautiques et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce sujet.

CONVENTION CDCHS : AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA CHARENTE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la CDCHS souhaite développer le tourisme fluvial et que notre commune, située à la pointe nord de la CDCHS, constitue à cet effet un site touristique privilégié compte tenu de sa position riveraine de la Charente qui en fait la seule ouverture fluviale en Haute Saintonge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire et notamment la convention de mise à disposition des parcelles :

- A 228 Le Buon 0 ha 01 a 40 ca
- A 229 Le Buon 0 ha 00 a 78 ca
- A 230 Le Buon 0 ha 00 a 48 ca
- A 231 Le Buon 0 ha 00 a 46 ca
- A 232 Le Buon 0 ha 14 a 33 ca
- A 2003 Le Buon 0 ha 05 a 57 ca
- A 2143 La Grande Conche 0 ha 70 a 90 ca
- ZA 14 Le Frêne 1 ha 10 a 50 ca
- ZA 20 Les Dénérades 0 ha 79 a 10 ca

à la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge (CDCHS). Cette convention permet de définir le rôle de la CDCHS et autorise son intervention en qualité de maître d'ouvrage pendant le temps d'exécution de l'ensemble des travaux de réhabilitation et d'aménagement du site.

La commune de Rouffiac, qui maîtrise l'ensemble du foncier, restera propriétaire de l'ensemble des équipements qui feront l'objet de travaux et en assurera l'exploitation et la charge.

VISITE MÉDICALE OBLIGATOIRE DU TRAVAIL

Monsieur le Maire indique au conseil que chaque collectivité doit adhérer à un service de médecine du travail et rappelle que les agents étaient suivis jusqu'en 2008 par le service de la

Médecine du Travail de la ville de SAINTES. Mais la prestation rendue par la ville de SAINTES n'a pu perdurer en raison du départ à la retraite du médecin du travail.

Une enquête a donc été réalisée auprès de trois organismes et il s'avère que seule l'ADMTPA (Association Départementale de Médecine du travail et de Prévention en Agriculture) propose la visite médicale sur site, à ROUFFIAC ou à St SEVER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ADMTPA, service dépendant de la Mutualité Sociale Agricole.

PRÉPARATION DE LA COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Reconduction de la procédure habituelle.

TÉLÉTHON 2009

Dimanche 6 décembre, préparation d'un goûter (gâteau, chocolat chaud, vin chaud...) sur fond musical. Voir avec la SACEM pour l'exonération des droits.

SUBVENTION ACCA ROUFFIAC

Monsieur le Maire a été sollicité par le Président de l'ACCA afin d'obtenir une subvention communale. Il est proposé, pour ne pas dépasser le budget alloué en 2010, de supprimer la subvention accordée à l'APOGÉ (association cycliste de Pons Gémozac) et de la transférer vers l'association des chasseurs de Rouffiac.

La proposition est acceptée à la majorité par : 5 voix POUR, 4 voix CONTRE et 2 abstentions.

RÉVISION RÉGULATION CHAUFFAGE ESPACE SAINTONGE

Il est envisagé de mettre en place une sonde de détecteur de présence pour réguler automatiquement la température de la salle.

COURTS DE TENNIS

Compte tenu des dégâts constatés (mousse et cassure d'une dalle) la décision est prise à l'unanimité de supprimer la haie de thuyas.

CINÉSITES 2010

Proposition de la date de projection le vendredi 23 juillet, le 30 juillet ou le 06 août 2010. Le choix du film reste à déterminer en fonction des disponibilités et des propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Signatures :

J. TISSANDIER

P. DESTRIEUX

JM BOYER

E. GUÉLIN

S. MAZUREAU

JP VELEZ

J. ARNAUD

S. ARCHAMBAUD

A. CLÉMOT

C. MARC

MG de SAMIE